

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Centre d'Études Fiscales et Financières

CEFF

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Didier Truchet, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Centre d'Études Fiscales et Financières

Acronyme de l'unité : CEFF

Label demandé : EA

N° actuel : EA 891

Nom du directeur  
(2016-2017) : M. Thierry LAMBERT

Nom du porteur de projet  
(2018-2022) : M. Thierry LAMBERT

## Membres du comité d'experts

Président : M. Didier TRUCHET, Université Panthéon-Assas

Experts : M. Jean-François BRISSON, Université de Bordeaux

M<sup>me</sup> Caroline CHAMARD-HEIM, Université Lyon 3

M. Matthieu CONAN, Université Paris Nanterre

M<sup>me</sup> Marion UBAUD-BERGERON, Université de Montpellier (représentante du CNU)

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Sébastien BERNARD

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Pierre CHIAPETTA, Aix-Marseille Université

Directeur de l'École Doctorale :

M. Éric GASPARINI, École Doctorale n° 67, ED « Sciences Juridiques et Politiques »

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre d'Études Fiscales et Financières procède de la fusion successive de trois entités de recherche : créé en 1979, le Centre d'Études Fiscales a absorbé en 2000 le Centre d'Études Financières et intégré en 2010 les activités de recherche de l'Institut de recherches Europe-Asie.

Les locaux du CEFF sont situés au 3 Avenue Robert Schuman. Faculté de droit et de science politique, à Aix-en-Provence, Bâtiment Portalis, bureaux 020, 021, 022 et 022A.

### Équipe de direction

Le directeur du CEFF est M. Thierry LAMBERT, pour le contrat en cours et le contrat à venir. Le directeur adjoint est M. Jean-Luc ALBERT pour le contrat à venir.

Prévu par le règlement intérieur, le conseil de laboratoire comprend tous les enseignants-chercheurs (membres de droit), les professeurs émérites, les membres associés, les post-doctorants, et les personnels BIATTS (Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, personnels Sociaux et de Santé). Il se réunit tous les deux mois.

### Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

Sous-domaine disciplinaire : SHS2\_1 Droit

### Domaine d'activité

Comme son nom l'indique, le CEFF a pour domaine d'activité la recherche en droit fiscal et en finances publiques. Il entend y ajouter le droit douanier.

## Effectifs de l'unité

<b>Composition de l'unité</b>	<b>Nombre au 30/06/2016</b>	<b>Nombre au 01/01/2018</b>
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	11	12
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1 (0,3)	
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)	3	
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	3	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N7 : Doctorants	67	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>85</b>	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9	

<b>Bilan de l'unité</b>	<b>Période du 01/01/2011 au 30/06/2016</b>
Thèses soutenues	37
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	2

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Le CEFF est une unité de recherche ancienne de grande notoriété qui a su renouveler (et même augmenter) les effectifs de ses chercheurs HDR (Habiletés à Diriger des Recherches). Très dynamique, il occupe une place de premier plan dans la recherche française sur des disciplines (le droit fiscal et les finances publiques) qui manquent cruellement de spécialistes universitaires, alors que les besoins théoriques et pratiques sont considérables : en effet, les dimensions fiscale et financière des décisions publiques et privées et de la régulation nationale, européenne et mondiale gagnent constamment en importance.

L'intensité et la qualité de sa production scientifique sont remarquables. Son attractivité est attestée par l'importance de son vivier de jeunes chercheurs, alimenté notamment par la part qu'il prend dans les trois parcours de M2 qui lui sont adossés. Le nombre des contrats doctoraux et des conventions CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) est significatif, encore que modeste au regard du nombre important de thèses dirigées par ses membres ; celui des thèses soutenues au cours de la période étudiée est impressionnant.

Son rayonnement académique est évident, comme le montrent les fonctions de plusieurs de ses membres dans les principales sociétés savantes de la discipline. Son audience auprès des professionnels du secteur est avérée, mais sans doute un peu déclinante. Il devra veiller à l'entretenir. Quoique limitée, sa politique de collaboration internationale est intéressante, en particulier avec la Chine et l'Afrique.

Les résultats obtenus par le CEFF prouvent que son fonctionnement est efficace et tout indique qu'il le restera. Les actions collectives qu'il a menées (colloques et publications) impliquent l'ensemble de ses membres.

Dans le passé, la partie fiscale des activités de recherche du CEFF a été plus abondante et créatrice que sa partie « finances publiques ». Tout en conservant la première, l'unité entend développer la seconde et s'en donne les moyens : à propos du thème « Les mutations des finances publiques », elle écrit, dans son dossier d'auto-évaluation, qu'elle entend contribuer, sans plus de précision, à l'émergence d'une discipline naissante, le droit public financier et entend organiser avec différents partenaires un congrès international de finances publiques. Le règlement intérieur mentionne le contentieux douanier parmi les principaux axes de recherche du CEFF ; ce thème avait été délaissé jusqu'à présent, mais l'unité en entreprend désormais l'étude avec des projets significatifs, ce à quoi on ne peut que l'encourager.

La lecture du dossier déposé par l'unité donnait l'impression que, forte de son excellence reconnue et de son attractivité, le CEFF était isolé au sein du panorama (très émiétté !) des unités de recherche de la Faculté de droit et de sciences politiques. La visite du comité d'experts a permis de corriger cette impression : des réalisations et des projets communs au CEFF et à d'autres unités existent bel et bien. Ils bénéficient parfois du concours de la Fédération de recherche - Droits, Pouvoirs et Société, présidée par le doyen de la faculté, avec lesquelles les relations sont réelles sans être intenses.

Le dynamisme de l'unité est d'autant plus remarquable que ses moyens matériels sont presque dérisoires : de l'avis du comité d'experts, ils mériteraient d'être sérieusement abondés. Leur insuffisance est le principal obstacle au développement des activités du CEFF : elle l'empêche par exemple, de répondre à des appels à projets, faute de personnel de soutien pour gérer ces dossiers complexes et chronophages.